

Les Etats de Bretagne

Ouverture des Etats de Bretagne

10 et 11 novembre 1711 - Dinan

Papier et parchemin - Dim. L.24,3 x l.19,4 cm

Inv. 2017.00.10

Jeton des Etats de Bretagne

Atelier TB - 1711 - Dinan

Argent - Diam. 2,8 cm - Poids 6,61 g

Inv. 1974.04

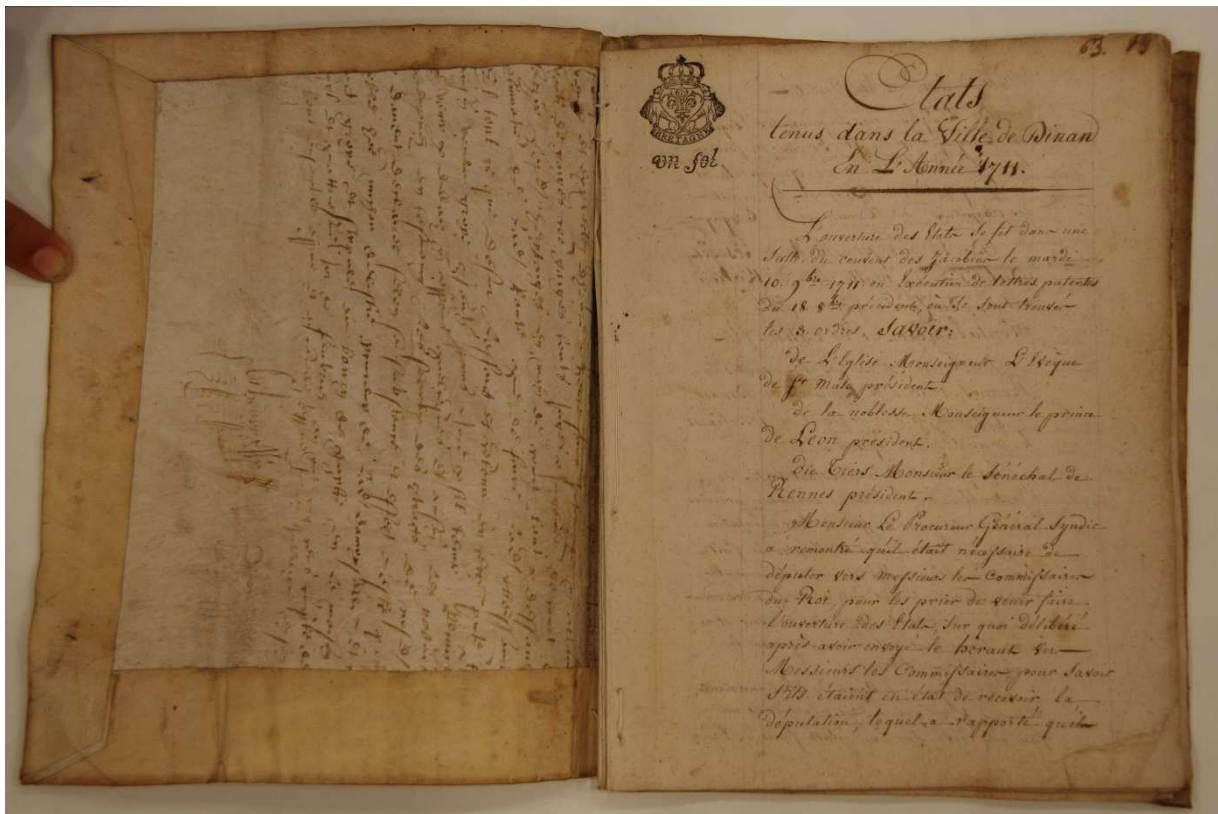
Suite au traité de 1532 émis par François I^{er}, le duché de Bretagne est uni au royaume de France, devenant ainsi une province. Par la suite, la Bretagne est peu à peu dotée d'une autorité politique et économique nouvelle, notamment par la création du Parlement de Bretagne en 1554 et des Etats de Bretagne.

Les Etats de Bretagne trouvent leur origine dans l'ancienne cour ducale de la province. La première tenue attestée des Etats de Bretagne date de 1352 et a eu lieu à Dinan, lors de la Guerre de succession de Bretagne. Son rôle était alors de réunir, de manière irrégulière, des vassaux du duc pour procéder au vote des impôts.

Suite au rattachement du duché au royaume de France, les Etats de Bretagne prirent un rôle et une forme mieux définis. Les Etats furent alors réunis tous les deux ans afin de voter les subsides. Sans ce vote, aucun impôt ne pouvait entrer en vigueur ou être modifié. Il était également dans le pouvoir des Etats d'acheter l'exemption de nouvelles taxes, en les échangeant contre le produit d'autres impôts de leur choix.

Cette administration procurait des avantages aux deux partis. Pour la monarchie, ce système permettait un allègement de son administration financière, dans la mesure où l'ensemble des subsides lui était versé par avance. De plus, cela lui permettait d'obtenir d'importants fonds en un seul versement. De leur côté, les Etats pouvaient choisir le mode d'imposition, les produits taxés et le degré de taxation de ces produits. En outre, les Etats avaient obtenu un régime fiscal privilégié - le prélèvement était plus faible en Bretagne que dans le reste du royaume - dans la mesure où celui-ci ne tenait pas compte de la hausse constante de la démographie durant l'Ancien Régime. Les impôts étaient donc plutôt faibles, et la Bretagne était, par ailleurs, exemptée du paiement de la gabelle.

Le Musée de Dinan peut témoigner de ce rôle fiscal par un manuscrit qu'il conserve, transcrivant les Etats de Bretagne de 1711, tenus à Dinan au couvent des Dominicains.



Ouverture des Etats de Bretagne – 10 et 11 novembre 1711 – Dinan – Papier et parchemin – Inv.2017.00.10 © Camille Macé

Si le rôle des Etats de Bretagne était bien défini sous l’Ancien Régime, sa composition répondait également à des règles précises, en termes de représentation et de vote.

Les trois ordres formant la société de l’Ancien Régime étaient invités à siéger. Le Tiers était représenté par les députés des quarante-quatre villes de la Bretagne disposant du privilège de haute justice – privilège que possédait la ville de Dinan ; chacune de ces villes pouvait envoyer autant de députés qu’elle le souhaitait. La Noblesse n’était, elle non plus, pas limitée en nombre de députés ; cela étant, il fallait pouvoir justifier de trois générations de noblesse pour y participer, et ne pas être en charge d’un office royal, car les Etats se voulaient constitués des seuls représentants de la province, sans qu’une personne soit, de par sa fonction, un relai du pouvoir royal. Le Clergé était représenté par les évêques des neuf diocèses de la province, ainsi que par quelques abbés et des délégués des chapitres ; c’est, par ailleurs, l’évêque du diocèse sur lequel se réunissaient les Etats qui était, de droit, président de l’assemblée.

Les votes des Etats se faisaient par ordre, et non par tête. Pour autant, la pression que pouvait exercer la noblesse devint de plus en plus forte tout au long de l’Ancien Régime de par le nombre de leurs représentants : si au début du 17^{ème} siècle, elle était représentée par environ 75 députés, leur nombre atteignit environ 500 en 1774.

L’ensemble des députés recevait, lors de la tenue des Etats de Bretagne, un jeton, autant en guise de dédommagement que de commémoration. Le Musée de Dinan possède un à deux jetons pour presque chacun des Etats de Bretagne à compter du 17^{ème} siècle, et ce jusqu’à leur abolition par l’Assemblée constituante en 1789.



Jeton des Etats de Bretagne – 1711 – Dinan – Argent – Inv.1974.04 © Matthieu Rivoallan

D / LVDOVICVS MAGNVS REX : Louis le Grand Roi, autour du profil droit de Louis XIV

R / JETONS DES ESTAS DE BRETAGNE 1711, autour d’un écu couronné écartelé aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 de Bretagne, sur manteau semé de lys et d’hermines.

Bibliographie

♦ COLLINS James, AUBERT Gauthier, HAMON Philippe. *La Bretagne dans l’Etat royal : Classes sociales, Etats provinciaux et ordre public de l’Edit d’Union à la révolte des Bonnets rouges*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes (PUR), 2006. 399 p. (Coll. Histoire)

♦ QUENIART, Jean. *Les Etats de Bretagne au carrefour des pouvoirs*. Liame [en ligne], 23 | 2011, mis en ligne le 19 juillet 2011, consulté le 24 octobre 2018. URL : <http://liame.revues.org/140> ; DOI : 10.4000/liame.140